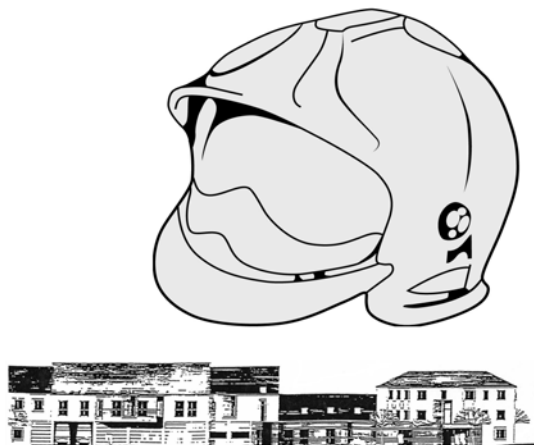


ISSN : (en cours)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 11

ANNEE 2002

Edition du 5 décembre 2002

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
Séance du 17 octobre 2002	3
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2002	3
Retrait provisoire des délégations d'attribution du Bureau	3
D.M.2. 2002	3
Indemnités de Monsieur le Payeur Départemental.....	4
Remise gracieuse de dette	4
Tarif des interventions onéreuses.....	4
Remboursement à la commune de la Bazoches Gouët - Annuité d'emprunt 2002	4
Création d'un poste suite à la mise à disposition du commandant TOSELLO.....	4
Transformation de poste du chargé d'hygiène et de Sécurité.....	5
Annulation de la délibération relative aux postes de contractuels	5
Transformation d'un poste de Lieutenant en Capitaine	5
Convention de restauration	5
Recours ascenseurs Sté SCHINDLER	5
Recours CFDT – Panneau syndical de Châteaudun	5
Composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires	5
Baux des logements des officiers de Sapeurs Pompiers Professionnels.....	5
Intégration du CPI de Vitray en Beauce au CI Le Gault St Denis	5
Nogent le Roi - Transfert à la Sté EUROVIA	6
SYSTEL - Bacs radio pour consoles d'alerte.....	6
Réfection des échelles CAMIVA.....	6
Achat de logiciels auprès de l'UGAP	6
Tarifs des stages.....	6
Tarif des examens ERP (actualisation)	6
Convention de mise à disposition d'un VSAB au profit du SDIS du GARD.....	6
Destruction des déchets médicaux - DASRI.....	6
Location d'un bâtiment pour le C.I. de LANCEY	6
Location d'un bâtiment pour le CI du Gault St Denis (modification).....	7
Convention de location de salle d'exposition à l'Hôtel Dieu de Chartres	8
Délégation d'attribution au Bureau.....	8
Séance du 25 novembre 2002	8
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2002	8
Retrait provisoire des délégations d'attribution au Bureau.....	8
Débat d'orientations budgétaires 2003	8
Contingent d'incendie 2003	9
Principe de sur-cotisation de la construction de Centres de Secours par le SDIS	9
Remise gracieuse de dette	9
Remise gracieuse de dette (modification).....	9
Tableau des emplois	9
Convention de transfert par constitution avec le syndicat de Beaumont - Argenvilliers	9
Convention de transfert par constitution avec la commune de Beaumont les Autels	9
Convention de transfert par constitution avec le SIVOM de Courtaulin – Langey - St Pellerin et Boisgasson	9
Contrat d'assurance lot <i>Dommages aux biens</i> avenant de régularisation annuelle.....	9
Avenant n° 2 de régularisation annuelle - Contrat d'assurance lot <i>Flotte automobile</i>	10
Organigramme du SDIS	10
Avenant V.S.A.B.	10
Extension du CSP Châteaudun.....	10
Annulation Dreux	10
Marché oxygène.....	11
Plan d'équipement pluriannuel	11
Rétrocession d'un véhicule de sapeurs-pompiers à la commune de St Symphorien le Château.....	11
Alimentation des chiens de recherche opérationnels.....	11
Extension du C.S.P. de Dreux	11
Plan de programmation immobilière.....	11
Construction du C.S.P. Chartres et de l'école départementale	11
Logement officier professionnel	12
Délégation d'attributions au Bureau	12

ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET	13
Arrêté n° 1286 du 24 juillet 2002 : Dissolution du CPI de LUIGNY	13
Arrêté n° 1287 du 24 juillet 2002 : Création du C.I. de LANNERAY	13
Arrêté n° 1367 du 19 août 2002 : Dissolution du CPI de MOLEANS	13
Arrêté n° 1744 du 28/11/2002 : Dissolution du CPI de ST ARNOULT DES BOIS	13
Arrêté n° 1758 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de FAVIERES	13
Arrêté n° 1761 du 04/12/2002 : Fusion du CPI de SAINT ARNOULT DES BOIS avec le CI de FONTAINE LA GUYON	13
Arrêté n° 1762 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de GOHORY	13
Arrêté n° 1763 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de ALLUYES	14
Arrêté n° 1764 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de LA BOURDINIERE SAINT LOUP	14
Arrêté n° 1765 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de LOGRON	14
Arrêté n° 1766 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de MITTAINVILLIERS	14
Arrêté n° 1767 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de MONTBOISSIER	14
Arrêté n° 1768 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de OUERRE	14
Arrêté n° 1770 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI d'OZOIR LE BREUIL	14
Arrêté n° 1771 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de VILLAMPUY	14
Arrêté n° 1777 du 05/12/2002 : Composition de l'observatoire départemental du volontariat	15
ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT	16
Avenant n° 1 à la convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la Zone Ouest au profit de l'un d'entre eux	16
Arrêté n° 2002-796 du 25/09/2002 : Liste des candidats au concours SPP	16
Arrêté n° 2002-797 du 25/09/2002 : Jury sport	19
Arrêté n° 2002-798 du 25/09/2002 : Modificatif arrêté 2002-526	21
Arrêté n° 2002-969 du 25/10/2002 : Jury des épreuves écrites et orales du concours SPP	21
Arrêté n° 2002-1006 du 12/11/2002 : Composition CAP des SPP non officiers	25
Arrêté n° 2002-1007 du 12/11/2002 : Composition CTP	25
Arrêté n° 2002-1008 du 12/11/2002 : Composition CCDSPPV	26
Arrêté n° 2002-1009 du 12/11/2002 : Composition CAP des personnels administratifs	26
Arrêté n° 2002-1010 du 12/11/2002 : Composition CAP des personnels administratifs	26

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 octobre 2002

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 octobre 2002 à 9h30, au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir – 7 Rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs BONISSOL, DUSSUTOIR, FRARD, GIGON, GORGES, JAULNEAU, LEBLOND, LETHUILLIER, de MONTGOLFIER, SIRDEY, TEROUINARD
Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur CORNU donne pouvoir à Monsieur FAVRAT

Monsieur FAUVE donne pouvoir à Monsieur JAULNEAU

Madame PESNOT donne pouvoir à Monsieur GIGON

Monsieur VELLA donne pouvoir à Monsieur de MONTGOLFIER

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, Commandant SERRANO, Lieutenant LEBE, Sergent FERNANDEZ, Capitaine NICOLAS, Adjudant-chef EGASSE

Membre de droit :

Monsieur DESFORGES, Préfet d'Eure et Loir, est représenté par le Directeur de Cabinet, Monsieur Christian POUGET

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 14 octobre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 15 octobre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 15 octobre 2002,

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2002

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 juillet 2002.

Retrait provisoire des délégations d'attribution du Bureau

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 14 octobre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 15 octobre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 15 octobre 2002,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, compte tenu qu'il n'est pas possible de réunir le Bureau actuellement, décide d'abroger la délégation des attributions suivantes à 09h30:

- décision des actions à intenter en justice, tant en demande qu'en défense, et exercice de toutes les voies de recours
- approbation des contrats et conventions
- marchés : choix de la procédure de dévolution et autorisation de lancement de cette procédure et de signature des marchés
- assurances diverses
- gestion du personnel et du matériel du SDIS
- approbation des baux des biens immobiliers donnés à prix à ferme ou à loyer par le SDIS
- administrateurs du SDIS : formation, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat
- décision des remises gracieuses de dette dans la limite d'un montant unitaire plafond de 200 €
- décision sur toute question relative aux corps de première intervention, intégration, fusion, désaffectation, changement d'affectation, ou au transfert des biens personnels meubles et immeubles

afin que le Conseil d'Administration puisse délibérer sur les affaires qui lui sont soumises ce jour, et autorise le Président à signer toutes les pièces y afférant.

D.M.2. 2002

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de décision modificative 2002 qui s'équilibre globalement à 225.325 € répartis à hauteur de :

- 75.810 € en fonctionnement
- 149.515 € en investissement

(tableaux joints en annexe)

Indemnités de Monsieur le Payeur Départemental

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à mandater la somme de 2.298 € relative à l'indemnité de conseil de Monsieur le Payeur Départemental.
Les crédits prévus à cet effet ont été inscrits au BP 2002.

Remise gracieuse de dette

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la dette pour un montant de 47 € (308,30 F) (article 874-5) de Madame MAUGER Clarisse – Nid de guêpes – compte tenu de sa situation familiale et financière.

Tarif des interventions onéreuses

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention, décide d'approuver le barème des interventions onéreuses applicable à compter du 1^{er} janvier 2003 comme suit :

1 - Participation par forfait :

	2002		2003	
-Ouverture de porte sans danger imminent	623,16 F	95,00 €	636,28 F	97,00 €
-Inondation due à une défectuosité de l'installation				
Intervention inférieure à 1 heure	505,09 F	77,00 €	518,21 F	79,00 €
Par heure supplémentaire	380,46 F	58,00 €	387,01 F	59,00 €
-Déplacement pour intervention sur nids d'insectes Sur le domaine privé	308,30 F	47,00 €	314,86 F	48,00 €
-Déplacement pour ascenseur bloqué (hors urgence)	1.069,21 F	163,00 €	1.088,89 F	166,00 €
-Sauvetage d'animaux errants	623,16 F	95,00 €	636,28 F	97,00 €

2 - Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée
 - 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)
2. Frais de matériel, par déplacement
(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)
 - VL, motopompe, embarcation 5 vacations
 - VSAB, VUD 6 vacations
 - Porteur d'eau 7 vacations
 - Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...) 8 vacations

En outre, les organisateurs prennent en charge le(s) repas des personnels de sécurité présents entre 12h00 et 14h00 et/ou entre 18h30 et 20h30.

3 – Lignes spécialisées

Un certain nombre d'établissements recevant du public disposent d'un poste téléphonique d'urgence relié directement au centre opérationnel du SDIS.

Tout appel provenant de ce type de poste aboutit sur du matériel spécifique au standard du CODIS et est traité prioritairement. Lors de la séance du 25 juin 1992, la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir d'alors, avait décidé que les sociétés bénéficiant de ce matériel participeraient au coût de maintenance du système qui leur était dédié.

Le tarif pour 2003 est fixé à 255,00 € (1.672,69 F) sachant que le prix 2002 était de 250,00 € (1.639,80 F).

Remboursement à la commune de la Bazoche Gouët - Annuité d'emprunt 2002

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le remboursement à la commune de la Bazoche Gouët de l'annuité d'emprunt 2002, soit la somme de 3.556 €.

Création d'un poste suite à la mise à disposition du commandant TOSELLO

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'officier du grade de commandant chef de groupement au groupement "Opération", compte tenu de la mise à disposition d'un officier du SDIS avec l'Entente Interdépartementale au vue de la Protection de la Forêt et de l'Environnement contre l'Incendie.

L'incidence financière est nulle puisque le traitement de l'officier mis à disposition est pris en charge par l'Entente Interdépartementale.

Transformation de poste du chargé d'hygiène et de Sécurité

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la suppression d'un poste d'officier (capitaine) et la création d'un poste de technicien ou d'ingénieur de la fonction publique, considérant la vacance de poste d'officier à l'hygiène et la sécurité au 1^{er} novembre prochain et la difficulté de recrutement rencontrée dans cette catégorie professionnelle.

Annulation de la délibération relative aux postes de contractuels

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération du Conseil d'Administration du 21 juin 2002 relative au recrutement de contractuels sur les postes de chargé de communication, affaires juridiques, pharmacien pour une durée de 3 ans
- d'annuler lesdits contrats
- d'autoriser le Président à signer les contrats à intervenir pour une durée d'un an seulement, non renouvelable, conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Transformation d'un poste de Lieutenant en Capitaine

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention, considérant la réussite d'un officier du grade de Lieutenant au concours de Capitaine, qui figure sur la liste d'aptitude, autorise :

- la suppression d'un poste de Lieutenant
- la création d'un poste de Capitaine

à la date de parution de la liste d'aptitude, soit le 6 juillet 2002.

Convention de restauration

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, compte tenu de la fermeture du restaurant administratif de l'A.G.U.C.E.E.L. à compter du 11 octobre 2002 pour une période de 1 an et de la cessation de plein droit de la convention à la date de fermeture, autorise la signature d'une convention avec la ville de Chartres pour l'accès des personnels du SDIS au restaurant du Centre Technique Municipal.

Le montant de la participation financière du SDIS par agent reste inchangé.

Recours ascenseurs Sté SCHINDLER

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à confier à Maître CASADEI, avocate à Orléans, la défense des intérêts du SDIS, dans le cadre de la contestation par la Sté SCHINDLER de 6 titres de recette émis entre septembre et décembre 2001, pour le dégagement de personnes bloquées dans des ascenseurs.

Recours CFDT – Panneau syndical de Châteaudun

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à contractualiser avec Maître CASADEI pour défendre les intérêts du service dans l'affaire qui l'oppose au syndicat CFDT – Interco, relative à la dépose d'un panneau d'affichage syndical, pour laquelle le SDIS a été assigné devant le Tribunal Administratif d'Orléans pour deux requêtes, d'une part en annulation et d'autre part en référé pour la suppression de la décision.

Composition du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de modifier la composition du Comité Technique Paritaire en désignant comme membre suppléant de M. Claude FAVRAT, M. Michel LETHUILLIER en remplacement de M. Hubert HERIOT qui siègera en tant que titulaire au C.C.D.S.P.V. .

Baux des logements des officiers de Sapeurs Pompiers Professionnels

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les baux suivants :

- renouvellement du bail de location du logement du Lieutenant WALUSINSKI pour une durée de 3 ans
- résiliation du bail de location de l'appartement type 3 du Lieutenant BOITTIN et bail pour la location d'une maison auprès de l'Agence LEMARE avec effet au 1er novembre 2002.

Intégration du CPI de Vitray en Beauce au CI Le Gault St Denis

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir dans le cadre de la départementalisation des CPI :

Arrondissement de Châteaudun :

- convention d'intégration par fusion de Vitray en Beauce avec le Gault St Denis.

La prise d'effet de cette convention pourrait intervenir en fonction de l'avancement du dossier, le 1er janvier 2003.

Nogent le Roi - Transfert à la Sté EUROVIA

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte de la signature d'un avenant de transfert avec la Sté EUROVIA CENTRE LOIRE, dans le cadre du marché 99-014 relatif à la construction du Centre de Secours de Nogent le Roi notifié le 16 décembre 1999 à l'entreprise GERCIF pour le lot 1 – VRD (voiries et réseaux divers).

SYSTEL - Bacs radio pour consoles d'alerte

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'entériner l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 septembre 2002 pour passer un avenant n° 3 avec la Sté SYSTEL d'un montant de + 5.323,91 € TTC pour la réalisation des prestations supplémentaires suivantes dans le cadre de la commande 2002 :

- livraison de 4 bacs radio
- livraison de 7 pupitres PSX

et d'autoriser le Président à signer cet avenant qui porte le montant minimum de marché sur 3 ans à 2.082.414,76 E soit 317.462,08 € TTC, soit + 11,83%.

Réfection des échelles CAMIVA

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, confirme l'autorisation de signature décidée par délibération du Conseil d'Administration du 21 juin 2002, d'un avenant au marché 2001-009, réfection des échelles CAMIVA, pour la réalisation de travaux complémentaires, pour un montant total de 5.330,33 € TTC, lors de la mise en place des nouvelles plates formes sur les 3 dernières échelles pivotantes automatiques 30 mètres, et le report de l'échéance initiale au jeudi 25 juillet 2002.

Achat de logiciels auprès de l'UGAP

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le recours à l'UGAP pour l'achat de logiciels.

Tarifs des stages

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de réactualiser un coût de facturation des journées par stagiaire pour des agents provenant de départements extérieurs afin de tenir compte des pratiques des autres SDIS :

- pour les SDIS de la Région Centre : 100 € / jour par stagiaire
- pour les autres SDIS : 150 € / jour par stagiaire

et d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les SDIS.

Tarif des examens ERP (actualisation)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'entériner la convention SDIS / SOCOTEC (société de contrôle technique) jointe en annexe ;
- de valider le montant de la prestation dont le coût a été fixé à 180 € pour une durée de 4 heures. Tout dépassement étant facturé 180 € par tranche indivisible de 4 heures ;
- d'autoriser le Président à signer sur la même base les conventions entre le SDIS et les organismes de formation du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP qui pourraient être sollicités ultérieurement.

Convention de mise à disposition d'un VSAB au profit du SDIS du GARD

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la signature de la convention de mise à disposition du SDIS du Gard, d'un VSAB, à compter du 1^{er} octobre 2002 pour une durée de 3 mois, à titre gracieux, jointe en annexe.

Destruction des déchets médicaux - DASRI

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Société SITA CENTRE-OUEST, pour :

- la collecte hebdomadaire sur un seul site, des déchets préalablement regroupés,
- le transport,
- la destruction des DASRI.

Cette prestation comporte :

- la location d'un bac homologué
- la collecte hebdomadaire
- la destruction par + taxe générale sur les actions très polluantes

Location d'un bâtiment pour le C.I. de LANGEY

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat de location à intervenir, d'une structure appartenant à Monsieur BOUCHERON, située 1 rue la Ferronnerie à LANGEY (28220) pour héberger le C.I. de Langey.

Location d'un bâtiment pour le CI du Gault St Denis (modification)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, modifie sa délibération du 21 juin 2002 où une erreur matérielle a été commise avec la mention d'un montant de 320 € TTC de coût mensuel de location au lieu de 230 € TTC, pour une structure appartenant à M. DELERUE Laurent, située 1 Place Pasteur - Bronville – Le Gault Saint Denis.

Convention de location de salle d'exposition à l'Hôtel Dieu de Chartres

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de location de salle d'exposition à l'Hôtel Dieu à Chartres, pour l'Exposition "*Etre Sapeur-Pompier en Eure et Loir*" qui sera présentée du 22 novembre au 1er décembre 2002, dans le cadre de la campagne de communication décidée par le Conseil d'Administration du SDIS.

La location des locaux s'élève à 1.815,50 €.

Délégation d'attribution au Bureau

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de rétablir à 11h40 la délégation d'attributions au Bureau retirée provisoirement.

Séance du 25 novembre 2002

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2002 à 9h00, au Centre de Secours Principal 12 boulevard Foch à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Messieurs BOISARD, CHEVALLIER, CORNU, FAUVE, FRARD, GARNIER, GIGON, GORGES, HAMEL, HERIOT, HUWART, JAULNEAU, LEBLOND, LETHUILLIER, de MONTGOLFIER, RENARD, RUHLMANN, SIRDEY, TEROUINARD

Madame BILLARAND-DAUPHIN

Monsieur VENOT donne pouvoir à Monsieur de MONTGOLFIER

Etaient présents avec voix consultative :

Colonel PARIS, Commandant SERRANO, Capitaine DOUVILLE, Lieutenant LEROY, Sergent FERNANDEZ, Adjudant-chef TALBOT

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 19 novembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 20 novembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 20 novembre 2002,

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2002

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2002.

Retrait provisoire des délégations d'attribution au Bureau

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, compte tenu qu'il n'est pas possible de réunir le Bureau actuellement, décide d'abroger à 9h30 la délégation des attributions suivantes :

- décision des actions à intenter en justice, tant en demande qu'en défense, et exercice de toutes les voies de recours
- approbation des contrats et conventions
- marchés : choix de la procédure de dévolution et autorisation de lancement de cette procédure et de signature des marchés
- assurances diverses
- gestion du personnel et du matériel du SDIS
- approbation des baux des biens immobiliers donnés à prix à ferme ou à loyer par le SDIS
- administrateurs du SDIS : formation, déplacements, indemnités et frais résultant de l'exercice de leur mandat
- décision des remises gracieuses de dette dans la limite d'un montant unitaire plafond de 200 €
- décision sur toute question relative aux corps de première intervention, intégration, fusion, désaffectation, changement d'affectation, ou au transfert des biens personnels meubles et immeubles

Débat d'orientations budgétaires 2003

Le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires au vu du document joint en annexe et pris acte de la projection 2002-2010 jointe.

Conformément à l'article L.1424-35 du C.G.C.T., le Conseil d'Administration a débattu sur la répartition des contributions entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du département.

Contingent d'incendie 2003

Conformément aux dispositions de l'article L. 1424-35 du CGCT le Conseil d'Administration a débattu sur la répartition des contributions fixée comme suit :

- 9.066.958,01 € en provenance des communes d'Eure et Loir
- 55.599,26 € en provenance du SDIS de l'Eure
- 5.389.473,50 € en provenance des EPCI d'Eure et Loir
- 11.753.664,41 € en provenance du Conseil Général d'Eure et Loir

L'augmentation de la contribution globale a été limitée au niveau de l'indice des prix de juillet 2002, hors tabac, soit +1,44%. Le calcul de la contribution de chaque commune et EPCI est déterminé en fonction pour moitié du potentiel fiscal et pour moitié de la population DGF.

Le Conseil d'Administration a validé le tableau des contributions prévisionnelles joint en annexe.

Principe de sur-cotisation de la construction de Centres de Secours par le SDIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les montants à appeler au titre de l'exercice 2003 selon le principe de la sur-cotisation applicable lors de la construction de Centre de Secours par le SDIS, et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe, calculés par référence à l'indice du coût de la consommation du 2ème trimestre 2001 (1139).

Le coût de la sur-cotisation est égal à 1,47 € par habitant, soit un total de 5.341,98 € pour les communes défendues en premier appel par Thiron-Gardais et 22.176,42 € pour les communes défendues en premier appel par Nogent-le-Roi.

Remise gracieuse de dette

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la remise gracieuse de la dette pour un montant de 86,90 € (570 F) (article 874-0) de Madame TISSIER Nathalie – ouverture de porte – compte tenu de sa situation familiale et financière précaire.

Remise gracieuse de dette (modification)

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, accepte de modifier sa délibération du 17 octobre 2002 sur la remise de dette de Madame MAUGER Clarisse – Nid de guêpes – qui est à imputer sur l'article 874-0 et non 874-5.

Tableau des emplois

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le tableau maximum des emplois, joint en annexe, en sachant que les emplois non-pourvus d'un grade, sont reportés dans le grade inférieur.

Convention de transfert par constitution avec le syndicat de Beaumont - Argenvilliers

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président et le maire à signer la convention de transfert par constitution avec le syndicat de Beaumont-Argenvilliers, ci-jointe, pour l'affectation seule des personnels, qui abroge la convention annuelle de financement établie entre le SDIS et la collectivité.

Convention de transfert par constitution avec la commune de Beaumont les Autels

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de transfert par constitution avec la commune de Beaumont les Autels, ci-jointe, pour la mise à disposition des biens immobiliers nécessaires au fonctionnement du SDIS.

Cette convention complète la convention de transfert par constitution établie entre le SDIS et le SIVU de Beaumont-Argenvilliers.

Convention de transfert par constitution avec le SIVOM de Courtalain – Langey - St Pellerin et Boisgasson

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- la dissolution du CPI de Langey et l'intégration au corps départemental
- le Président à signer la convention à intervenir avec le SIVOM de Courtalain – Langey – St Pellerin et Boisgasson dont la prise d'effet est fixée au 01/01/2003.

Contrat d'assurance lot *Dommages aux biens* avenant de régularisation annuelle

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant ci-joint, concernant la prise en garantie du nouveau Centre de Secours de Nogent-le-Roi d'une superficie de 1.540 m².

La nouvelle superficie du parc immobilier du SDIS assurée est désormais de 22.375 m².

La surprime pour la période du 01/08/2001 au 31/12/2001 s'élève à 127 €. Compte tenu de la nouvelle surface assurée, la cotisation pour l'exercice 2002 s'élève, indexation comprise, comme stipulé au marché, à 5.278 €.

Avenant n° 2 de régularisation annuelle - Contrat d'assurance lot *Flotte automobile*

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant, ci-joint, qui porte sur l'étendue des garanties à la responsabilité de l'établissement public à l'égard de véhicules réquisitionnés appartenant à certains Centres de Première Intervention.

Cette extension de garantie entraîne une surprime de 1.525 € pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001.

Les mêmes dispositions sont reconduites pour l'exercice 2002, moyennant une surprime de 3.183 €.

Organigramme du SDIS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention, adopte l'organigramme du SDIS au 1er janvier 2003, joint en annexe et dont les principales modifications portent sur la création d'un groupement des services techniques et d'un service juridique.

En conséquence, le nombre de chefs de groupements est défini comme suit :

- 4 chefs de groupements territoriaux (Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent le Rotrou)
- 6 chefs de groupements fonctionnels, responsables des groupements :
 - Administratif et Financier
 - Informatique
 - Ressources Humaines
 - Opérations
 - Services Techniques
 - SSSM
- Par ailleurs, un septième chef de groupement fonctionnel bénéficie d'une mise à disposition auprès de l'entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie. Il occupe un poste de chef de groupement non cité dans l'organigramme

Avenant V.S.A.B.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant au lot n° 2 du marché n° 2002-003 portant sur la fourniture de 9 équipements pour véhicules de secours d'urgence aux asphyxiés et blessés.

Cet avenant a pour effet de remplacer les avertisseurs lumineux de calandre et représente un surcoût par engin de 315,43 € TTC, soit une dépense globale supplémentaire de 2.838,90 € TTC.

Extension du CSP Châteaudun

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 novembre 2002,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants suivants, aux marchés de travaux concernant l'opération d'extension du Centre de Secours Principal de Châteaudun :

- Pour le lot n° 1 : reprise de voirie au niveau des 2 portails d'entrée pour un montant de 11 661,33 Euros TTC, ce qui augmente le montant du marché de ce lot de 5,76 %
- Pour le lot n° 5 : remplacement de la menuiserie aluminium de la salle à manger pour un montant de 1 798,07 Euros TTC, ce qui augmente le marché de ce lot de 5,47 %
- Pour le lot n° 6 : fourniture et pose d'un bloc porte pour la remise des premiers secours pour un montant de 1 045,06 Euros TTC, ce qui augmente le marché de ce lot de 5,46 %
- Pour le lot n° 7 : fourniture d'un faux-plafond pour le local nettoyage VSAB pour un montant de 868,38 Euros TTC, ce qui augmente le marché de ce lot de 3,19 %
- Pour le lot n° 12 : amélioration de l'éclairage extérieur de la cour principale pour un montant de 847,72 Euros TTC, ce qui augmente le marché de ce lot de 1,84 %
- Pour le lot n° 13 : réalisation d'un flocage du plafond du local chaufferie pour un montant de 3 578,74 Euros TTC, ce qui augmente le marché de ce lot de 2,38 %.

Le montant total de ces avenants est de 19.799,30 € TTC ce qui porte le montant des travaux de 750.036,96 € TTC à 769.836,26 € TTC soit une augmentation de 2,64%, qui ne modifie pas le montant total de l'opération.

Annulation Dreux

Vu la décision du 04/07/2002 de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer sans suite le marché de mise en concurrence simplifiée n° 2002-012,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise :

- d'inclure les travaux pour la réalisation des bâtiments modulaires dans le marché pour l'extension du Centre de Secours Principal de Dreux,
- le Président à signer les pièces nécessaires au lancement et à la passation des marchés concernant l'extension du Centre de Secours Principal de Dreux sous forme d'appels d'offres ouverts.

Marché oxygène

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires au lancement et à la passation d'un marché sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'oxygène concernant la location des bouteilles et des circuits de distribution, le gaz oxygène médical et la transmission des informations indispensables au suivi de la traçabilité.

Plan d'équipement pluriannuel

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de valider le plan d'équipement pluriannuel, joint en annexe.

Le coût total de ce plan prévisionnel a été modélisé et lissé jusqu'en 2010 avec une dépense de 2.910.000 € par an, valeur 2003.

Rétrocession d'un véhicule de sapeurs-pompiers à la commune de St Symphorien le Château

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise la rétrocession à titre gratuit d'un véhicule d'intervention polyvalent (VIP) constituant une pièce témoin à la commune de St Symphorien le Château, assortie de la possibilité pour le service de l'emprunter occasionnellement dans le cadre de manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe.

Alimentation des chiens de recherche opérationnels

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de réévaluer la participation du SDIS à l'alimentation des chiens, afin de tenir compte de l'inflation, et de la faire correspondre à un quantitatif d'aliments à raison de 250 kg d'aliments secs par an et par chien opérationnel, dépense actuellement évaluée à la somme de 478,24 € par animal (soit une augmentation annuelle de 1,5%).

Extension du C.S.P. de Dreux

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Détaillé (APD) ci-joint en annexe, estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à un montant inchangé de 800.000,00 € HT et autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre arrétant la rémunération définitive du maître d'œuvre au montant inchangé de 119.025,92 € TTC, pour un taux de rémunération de 12,44%.

Plan de programmation immobilière

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le plan de programmation immobilière, joint en annexe.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, à l'unanimité moins une abstention et une voix contre, décide de la possibilité pour le SDIS de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations au Conseil Général d'Eure et Loir.

Construction du C.S.P. Chartres et de l'école départementale

Le Conseil d'Administration décide :

- à l'unanimité moins une abstention, d'abandonner la construction et le site du CSP de Chartres sur la base aérienne
- à l'unanimité, de retenir le principe de la construction d'une école départementale sur le département
- à l'unanimité moins une abstention et une voix contre, de confier la maîtrise d'ouvrage de l'école, du C.S.P. et du C.S.A. au Conseil Général dans des modalités qui seront précisées lors d'un prochain Conseil d'Administration

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Technique, régulièrement convoquée, en date du 19 novembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, régulièrement convoqué, en date du 20 novembre 2002,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, régulièrement convoqué, en date du 20 novembre 2002,

Le Conseil d'Administration décide :

- de confirmer, à l'unanimité moins une abstention, l'implantation sur les terrains situés sur les communes de Luisant et Fontenay sur Eure pour le C.S.P. et l'Ecole départementale, et de la rue du Petit Bouillon à Chartres pour le centre avancé

- de poursuivre des études permettant l'élaboration du programme et la consultation du maître d'œuvre et d'effectuer l'acquisition des terrains désignés.

Logement officier professionnel

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise le Président à signer le bail pour une location d'une maison à SERVILLE destinée à loger un officier du corps départemental pour nécessité absolue de service auprès de l'Agence PAINCHAUD avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Délégation d'attributions au Bureau

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de rétablir à 13h05 la délégation d'attributions au Bureau retirée provisoirement.

ARRETES DE MONSIEUR LE PREFET

Arrêté n° 1286 du 24 juillet 2002 : Dissolution du CPI de LUIGNY

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de **LUIGNY** est dissous à compter du 31 décembre 1998.

Article 2 : La commune de LUIGNY reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1287 du 24 juillet 2002 : Création du C.I. de LANNERAY

Article 1^{er} : Il est créé à compter du **20 juin 2002**, au Corps Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir un centre d'incendie et de secours à LANNERAY, classé "Centre de Première Intervention Départemental" qui prendra l'appellation de "**Centre d'Intervention de LANNERAY**".

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au Règlement de Mise en Œuvre Opérationnelle Départemental, le Centre d'Intervention de LANNERAY intervient sur le territoire communal.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1367 du 19 août 2002 : Dissolution du CPI de MOLEANS

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de MOLEANS est dissous à compter du 22 juillet 2002.

Article 2 : La commune de MOLEANS reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Secrétaire Général,
Pascal BOLOT

Arrêté n° 1744 du 28/11/2002 : Dissolution du CPI de SAINT ARNOULT DES BOIS

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de SAINT ARNOULT DES BOIS est dissous à compter du 24 avril 2002.

Article 2 : La commune de SAINT ARNOULT DES BOIS reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1758 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de FAVIERES

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de **FAVIÈRES** est dissous à compter du 29 octobre 2002.

Article 2 : La commune de FAVIÈRES reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Arrêté n° 1761 du 04/12/2002 : Fusion du CPI de SAINT ARNOULT DES BOIS avec le CI de FONTAINE LA GUYON

Article 1^{er} : A compter du 24 avril 2002, le Centre de Première Intervention de SAINT ARNOULT DES BOIS est fusionné avec le Centre d'Intervention de FONTAINE LA GUYON.

Article 2 : Nonobstant l'engagement des moyens de secours conformément au Règlement de Mise en Œuvre Opérationnelle Départemental, le Centre d'Intervention de FONTAINE LA GUYON intervient sur les communes suivantes :
- FONTAINE LA GUYON
- SAINT ARNOULT DES BOIS

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1762 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de GOHORY

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de GOHORY est dissous à compter du 26 novembre 2002.

Article 2 : La commune de GOHORY reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1763 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de ALLUYES

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de ALLUYES est dissous à compter du 30 octobre 2002.
Article 2 : La commune de ALLUYES reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1764 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP est dissous à compter du 25 février 2002.
Article 2 : La commune de LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1765 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de LOGRON

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de LOGRON est dissous à compter du 6 novembre 2002.
Article 2 : La commune de LOGRON reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1766 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de MITTAINVILLIERS

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de MITTAINVILLIERS est dissous à compter du 17 octobre 2002.
Article 2 : La commune de MITTAINVILLIERS reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1767 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de MONTBOISSIER

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de MONTBOISSIER est dissous à compter du 30 octobre 2002.
Article 2 : La commune de MONTBOISSIER reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1768 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de OUERRE

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de OUERRE est dissous à compter du 9 août 2002.
Article 2 : La commune de OUERRE reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1770 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI d'OZOIR LE BREUIL

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de OZOIR LE BREUIL est dissous à compter du 18 septembre 2002.
Article 2 : La commune de OZOIR LE BREUIL reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1771 du 04/12/2002 : Dissolution du CPI de VILLAMPUY

Article 1^{er} : Le Centre de Première Intervention de Sapeurs-Pompiers de VILLAMPUY est dissous à compter du 6 novembre 2002.

Article 2 : La commune de VILLAMPUY reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

Arrêté n° 1777 du 05/12/2002 : Composition de l'observatoire départemental du volontariat

Article 1^{er} : L'observatoire départemental du volontariat, prévu à l'article 8 du décret n° 96-772 susvisé est composé comme suit pour une durée de trois ans à compter de la date du présent arrêté :

Membres de droit :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, M. Claude FAVRAT;
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Colonel Didier PARIS;
Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, M. L'adjudant-chef Gilles EGASSE.

Représentants des collectivités territoriales :

Conseiller Général : M. Dominique LEBLOND;
Conseiller Général : en cours de désignation;
Maire de MAILLEBOIS, M. Alain FAVRIL;
Maire de BROU, M. Philippe MASSON;
Maire de JOUY, M. Christian PAUL-LOUBIERE;
Maire de BEAUMONT-LES-AUTELS, M. Marcel TOUZO.

Représentants des employeurs :

M. Didier MADIKA, représentant le MEDEF;
M. Philippe SAGLIO, employeur de sapeurs-pompiers volontaires, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie;
M. DAUVILLIER, représentant la Chambre d'Agriculture;
M. Michel TEILEUX, Président de la Chambre des Métiers;
M. Bernard MENORET, Directeur Départemental de l'Equipeement, ès qualité;
M. Joël TESSIER, Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ès qualité;
M. Daniel GARNIER, Inspecteur d'Académie, ès qualité.

En qualité de sapeurs-pompiers volontaires :

M. le Lieutenant Marc MAHOU, du Centre de Secours de NOGENT-LE-ROI;
M. le Lieutenant Philippe BULOUP, du Centre de Secours de COURVILLE SUR EURE;
M. l'Adjudant-chef Martial CUISSARD, du Centre de Première Intervention de MONTAINVILLE;
M. l'Adjudant-chef Franck FOURMAS, du Centre de Secours de VOVES;
M. le Caporal-chef Vincent RENOU, du Centre de Secours de THIRON GARDAIS;
M. le Caporal-chef Dominique HUBERT, du Centre d'Intervention de JOUY.

Le Préfet,
Nicolas DESFORGES

ARRETES DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Avenant n° 1 à la convention interdépartementale fixant les modalités de remboursement des dépenses relatives aux opérations de secours engagées par les SDIS de la Zone Ouest au profit de l'un d'entre eux.

- Considérant que le décret n° 2000-555 du 21 juin 2000 définit une nouvelle aire géographique pour la zone de défense Ouest,
- Vu les délibérations des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours des départements de la région Centre suivants : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret respectivement en date :
 - du 12 novembre 2001 du département du Cher
 - du 11 décembre 2000 du département d'Eure-et-Loir
 - du 12 octobre 2001 du département de l'Indre
 - du 30 novembre 2000 du département d'Indre-et-Loire
 - du 12 octobre 2001 du département du Loir-et-Cher
 - du 6 septembre 2001 du département du Loiret

la convention liant les 14 départements suivants : Calvados, Côtes d'Armor, Eure, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Maritime, Vendée,

est étendue aux 6 départements de la région Centre précédemment énumérés.

L'avenant correspondant prend effet pour chacun d'eux à la date de signature du Président du conseil d'administration de chaque SDIS concerné.

La convention et son avenant n° 1 seront publiés au recueil des actes administratifs de chacun des SDIS concernés.

Le Président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2002-796 du 25/09/2002 : Liste des candidats au concours SPP

Article 1er : La liste des candidats autorisés à se présenter aux concours ouverts par l'arrêté N° B-2002-526 du 25 juin 2002, s'établit ainsi :

- Concours réservé aux titulaires d'un diplôme homologué de niveau V ou du B.E.P.C.:

Genre	Nom	prénom	né(e) le	Adresse	CP	Commune
Mr	ANDRE	Raphaël	28/02/1978	21 rue des Grandes Filles Dieu	28000	CHARTRES
Mr	BABIN	Mathieu	09/05/1983	1, rue Olivier de Serres	37510	BALLAN MIRE
Mr	BELTRAO	Loic	16/05/1984	8, rue André Gide	28110	LUCE
Mr	BESEME	Simon	27/10/1981	28, rue Jules Watteuw	59200	TOURCOING
Mr	BEYSSAC	Baptiste	06/07/1983	29 rue Corot	28000	CHARTRES
Mr	BIRAULT	Florian	31/10/1980	179, rue du Moulin	79230	AIFFRES
Genre	Nom	prénom	né(e) le	Adresse	CP	Commune
Mr	CLEMENCEAU	Cédric	12/03/1976	19 rue des Ajoncs	72650	AIGNE
Mr	COULON	François	26/11/1980	3 rue du 102ème R.I.	28000	CHARTRES
Mr	FRIBOURG	Jordane	12/11/1984	5 rue Eugène Mesquite	28210	NOGENT LE ROI
Mr	GERMAIN	Fabrice	29/10/1982	12, rue de la République	28110	LUCE
Mr	GOUIN	Nicolas	19/07/1982	1, rue d'encheville	28700	BEVILLE LE COMTE
Mr	GUILLON	Frédéric	19/12/1969	10, rue de Saint Ouen	28300	CINTRAY
Mr	HAMEL	Vincent	25/08/1983	23 résidence Croix Santé	95710	BRAY ET LU
Mr	LAGUESSE PAQUAY	Boris	29/03/1978	Les Vivetières	49220	PRUILLE
Mr	LELIEVRE	Thomas	01/02/1983	64 rue du Général de Gaulle	76770	LE HOULME
Mr	LEON	Sylvain	08/12/1981	13, route de Longny	28250	SENONCHES
Mr	LOPEZ	Alain	06/12/1980	3, rue Saint Severin	28220	CLOYES SUR LE LOIR
Mr	PAWLENKO	Sébastien	02/06/1977	10 rue Jean Goujon	28260	ANET
Mr	PINSARD	Bertrand	10/06/1975	2 rue Jean Loulet	28000	CHARTRES
Mr	POTELLE	Arnaud	24/09/1982	17, rue Louis	28190	PONTGOUIN
Mr	ROBINAUT	Julien	28/11/1980	34, rue des Hauts de Chartres	28000	CHARTRES
Mr	ROGER	Thibault	15/06/1984	5 impasse du Docteur Teyssier	28220	CLOYES SUR LE LOIR
Mr	ROSELE	Romain	28/03/1983	9 rue du Vieux Pont	28380	ST REMY SUR AVRE
Mr	TOURANT	Jonathan	20/09/1981	2 place du 14 Juillet	28360	PRUNAY LE GILLON

Mr	TROUVE	Anthony	04/12/1983	28 rue du Fer à Cheval	28630	THIVONS
Mr	TRUCHAN	Vincent	08/06/1983	78 rue Eugène Maussibot	28110	LUCE
Mr	VALADE	Sébastien	26/08/1982	76 rue Saint Cheron	28000	CHARTRES
Mr	VAN DUYSE	Jérôme	17/06/1984	16 allée de l'Ouest	28170	FAVIERES
Mlle	VANDERAERDE	Cécile	21/07/1978	10 rue des Jumeaux	28200	JALLANS
Mr	VIEILLERIBIERE	Mickaël	21/10/1980	28 rue de Chagnolet Romsay	17180	PERIGNY

- Concours réservé aux sapeurs pompiers volontaires justifiant de trois années de services effectifs:

Genre	Nom	prénom	né(e) le	Adresse	CP	Commune
Mlle	ARAUJO	Stéphanie	30/04/1976	3 impasse Michel Vintant	28110	LUCE
Mr	ARNOU	Jean-Marie	22/09/1968	5bis rue de la Vallée aux Renards	28190	SAINT ARNAULT DES BOIS
Mr	BARDIN	Stéphane	30/10/1980	21 rue Charles Clérice	78120	RAMBOUILLET
Mr	BARRE	Jérémy	25/10/1981	4, rue de la Poterie	28800	ALLUYES
Mr	BATAL	Abdelfettah	25/03/1977	31, rue du bout aux anglois	28300	JOUY
Mr	BAUGER	Pascal	28/10/1968	8 rue de l'Abbate St Denis	28310	TOURY
Mr	BELACH	Nabel	31/03/1981	1, rue de la Borde	28400	NOGENT LE ROTROU
Mr	BELTRAO	José	10/07/1963	16, rue des Cassoirs	28630	LE COUDRAY
Mr	BIENVENU	Romain	20/01/1981	28 rue d'Illiers	28160	DANGEAU
Mr	BLOT	Thierry	21/12/1977	28 rue des Petits Souliers	28210	NOGENT LE ROI
Mr	BOIREAU	David	21/09/1973	33 avenue du Général Mangin	17000	LA ROCHELLE
Mr	BOUILLOT	Denis	13/04/1969	7 Ruelle Brière	28320	GALLARDON
Mr	BOULAIN	Laurent	18/02/1978	8 RUE DE L'ORME	27190	CONCHES EN OUCHE
Mr	BOULAY	Nicolas	11/11/1979	1, rue Mauconsort	28200	CHATEAUDUN
Mr	BRETENOUX	Frédéric	26/04/1977	21, rue du 11 novembre 1918	28700	SAINVILLE
Mr	BRIERE	Franck	27/05/1982	12 rue Delaunay	28250	SENONCHES
Mr	BROSSARD	Stéphane	14/06/1973	5 rue des Perruts	71160	DIGOIN
Mr	BULTEL	Christophe	10/05/1968	6 Chemin des Froids Vents	28260	SOREL MOUSSEL
Mr	BUTTY	Jérôme	07/09/1977	42, rue Salvador Allende	28200	CHATEAUNDUN
Genre	Nom	prénom	né(e) le	Adresse	CP	Commune
Mlle	CANITROT	Virginie	11/06/1980	9 PLACE DES HALLES	28170	CHATEAUNEUF EN THYMERAI
Mr	CHABOCHE	David	23/09/1980	45, avenue de Babyloine	28800	BONNEVAL
Mr	CHADLI	Elias	17/02/1975	9 rue de Normandie	78370	PLAISIR
Mr	CHAMPAGNE	David	23/03/1978	4, rue Rochejaquelein	28320	GALLARDON
Mr	CHARREAU	Frédéric	21/12/1979	23, rue de Charroyau	28400	SAINT JEAN PIERRE FIXTE
Mr	CLEMENT	Sébastien	22/07/1983	4, rue Toulouse Lautrec - Mireuil	17000	LA ROCHELLE
Mr	COLLET	Sébastien	16/07/1977	163 rue des Tisons	61000	ALENCON
Mr	COUPE	Philippe	28/02/1968	5, rue de Pressoir	28800	BONNEVAL
Mr	CZWERTLIK	Ludovic	12/11/1981	242 Les Romarins	52200	LANGRES
Mr	DAVID	Florian	15/02/1981	La Motte	27270	FERRIERES ST HILAIRE
Mr	DEKESEL	Anthony	29/12/1983	43, rue du Maréchal Leclerc	28110	LUCE
Mr	DELAUNAY	Anthony	14/09/1980	7, rue Pierre de Ronsard	28400	NOGENT LE ROTROU
Mr	DIEFFENBACHER	Sylvain	29/09/1972	10 rue de Kromeriz	28200	CHATEAUDUN
Mr	DOISNEAU	Laurent	27/05/1967	19, Place Saint Louis	28000	CHARTRES
Mr	DORARD	Martial	10/08/1971	9 rue Gabriel Maunoury	28150	VOVES
Mr	DOS SANTOS	Jorge	21/04/1968	33 boulevard Jean Jaures	28170	CHATEAUNEUF EN THYMERAI
Mr	DUFOSSE	Christophe	01/06/1978	28 rue des Bureaux	27160	BRETEUIL SUR ILON
Mr	DUPRE	Laurent	11/10/1976	1 rue de la Fontaine	28310	TOURY
Mr	ESCASSUT	Gilles	26/07/1970	137 HLM Cancale	27500	PONT AUDEMER
Mr	ESCOLANO	Vincent	13/12/1965	15 rue Raimu	28100	DREUX
Mr	FATOUX	Sylvain	26/08/1977	4bis, rue Henri Lemouettre	28210	NOGENT LE ROI
Mr	FERREIRA	Christophe	12/01/1978	Rue de la Sablonnière	28100	DREUX

Mr	FOUCAULT	Franck	09/12/1980	46 avenue Pierre et Marie Curie	28330	AUTHON DU PERCHE
Mr	FOUREAU	Christophe	25/04/1976	4 place Casimir Petit Jouvét	28240	LA LOUPE
Mr	FOUTHIER	Pascal	29/06/1970	48, avenue du Thymerais	28240	LA LOUPE
Mr	GALLET	Arnaud	21/05/1981	95 rue de Chartres	28800	BONNEVAL
Mr	GASSELIN	Arnaud	25/11/1978	25, rue de l'Egalité	28160	BROU
Mr	GERAY	Cédric	03/09/1980	7, rue Gaston Couté	28630	BARJOUVILLE
Mr	GERAY	Sébastien	12/02/1978	3 rue du Grand Orme	28120	MAGNY
Mr	GILLET	Nicolas	29/06/1981	Le Clos Barré	22630	LES CHAMPS GERAUX
Mr	GLOTIN	Benoît	28/04/1981	5 rue du Marché	28300	CHALLET
Mr	GUDIN	Ludovic	22/12/1979	25, rue Pierre Curie	28150	VOVES
Mr	HOULETTE	Ludovic	13/05/1974	Centre de Secours	28170	CHATEAUNEUF EN THYMER AIS
Mr	JOUANNET	Jean-Mickaël	18/07/1983	4 rue de la Ribordière	28210	COULOMBS
Mr	LANDRY	Olivier	20/05/1969	14, rue Principale	72510	SAINT JEAN DE LA MOTTE
Mr	LATOUCHE	Sébastien	16/10/1978	8 route de Duan	28160	YEVRES
Mr	LAUNAY	Ambroise	03/05/1984	20, rue Alexis de Castillon	28000	CHARTRES
Mr	LAYE	Cyril	02/08/1976	4 résidence François Foreau	28110	LUCE
Mr	LEBE	Xavier	20/09/1974	8 allée du Général de Sonis	28000	CHARTRES
Mr	LEBRUN	Philippe	30/04/1970	11 boulevard Lazard Carnots	83610	COLLOBIERES
Mr	LECLAINCHE	Frédéric	26/06/1978	Milleschamps	28250	DIGNY
Mr	LELARD	Nicolas	08/07/1976	6 RUE JACQUES PREVERT	28110	LUCE
Mr	LEVEAU	David	12/12/1981	2, rue Olof Palme	28500	VERNOUILLET
Mr	LIBEAU	Fabien	16/02/1978	2bis, rue de Verneuil	28240	LA LOUPE
Genre	Nom	prénom	né(e) le	Adresse	CP	Commune
Mr	LUCAS TARDIVEAU	Jérôme	16/01/1978	8 rue de Thivars Villemain	28360	DAMMARIE
Mlle	MAHOU	Edwige	15/06/1981	1, résidence du Parc de Tivoli	28210	NOGENT LE ROI
Mr	MARCHAND	Anthony	11/01/1982	Le Clos	28400	CHAMPROND EN PERCHET
Mr	MAURICE	Ivan	07/12/1969	13 avenue des Thymerais	28240	LA LOUPE
Mr	MENAGER	Julien	15/01/1982	6, rue des Ormes	28400	CHAMPROND EN PERCHET
Mr	METRAL	David	31/08/1980	404 rue du Commandant Dubois	73200	ALBERTVILLE
Mr	MIGNOT	Sébastien	04/07/1981	4, rue du Maine	28400	NOGENT LE ROTROU
Mr	MORICE	Uldrick	06/01/1980	6, rue A, Hayer	28800	BONNEVAL
Mr	NEE	JEROME	23/08/1983	5 LE GRAND CHEMIN	28160	DAMPIERRE SOUS BROU
Mr	PAINCHAULT	Teddy	28/06/1975	11 rue de la Sablonnière	28200	CHAPELLE DU NOYER
Mr	PAINLEVE	Yannick	24/10/1976	3, rue de l'Eglise	28210	ORMOY
Mr	PERDRIX	Jérôme	08/03/1981	Route de Blangy	27260	SAINT PIERRE DE CORMEILLES
Mr	PETIT	Stéphane	28/09/1979	2 rue du Moulin	28150	MONTAINVILLE
Mr	PIEDALLU	Nicolas	29/03/1984	1, rue Maurice Lisle	28200	DONNEMAIN
Mr	PILATTE	Nicolas	14/10/1980	7 rue Saint Exupéry	28400	NOGENT LE ROTROU
Mr	POIRSON	Fabrice	28/12/1969	3 résidence Lafayette	28240	LA LOUPE
Mr	POITRIMOL	Aurélien	12/01/1981	87, rue du Grand Faubourg	28000	CHARTRES
Mr	PONSIGNON	Sylvain	14/03/1983	25, rue de la Demoiselle	28410	ABONDANT
Mr	POUPINET	Mickaël	08/12/1976	41 rue de Bernières	14000	CAEN
Mr	PRIMAULT	Jérôme	11/11/1979	17, rue des Porettes	28400	NOGENT LE ROTROU
Mr	RENAULT	Sylvain	14/02/1974	rue des Georgeries	28130	MAINTENON
Mr	RICHARD	Jérôme	20/05/1978	16 rue Marcel Proust	28200	CHATEAUDUN
Mr	SANDRIN	Sébastien	02/08/1983	24, route d'Oulins	28260	ANET
Mr	SAUGER	Grégory	06/09/1974	8, avnue du Docteur Mathet	28310	TOURY
Mr	SCHAEFFER	Dominique	12/02/1977	1 rue de la Fontaine	28310	TOURY
Mr	SEVESTRE	Julien	08/07/1979	3 résidence du Jeu de Paume	28230	EPERNON
Mr	SOBRAL	Guillaume	12/03/1978	14 ruelle des Champs	28400	NOGENT LE ROTROU

Mr	SURIN	Olivier	31/10/1972	9 rue de Roine	28160	BROU
Mr	TALBOT	Johnny	09/02/1981	16, rue Bel Air	28290	CHAPELLE ROYALE

Article 2 : Les convocations aux épreuves physiques et sportives sont réalisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret.

Le Président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2002-797 du 25/09/2002 : Jury sport

Article 1er : Le Jury spécialisé des épreuves physiques et sportives prévu à l'article 6 de l'arrêté du 2 août 2001, est établi comme suit:

Président:

Mr Bruno JUMELIN Professeur d'Education Physique et Sportive

Membres:

Lieutenant Christophe PETIT

Lieutenant Patrick CHARLES

Major Hervé LORGEOU

Article 2 : Pour assurer le déroulement des épreuves physiques et sportives, le jury sera complété par les examinateurs suivant:

Loiret

ADAM Grégory
AUCHERE Patricia
AUVRAY Christophe
BEAULIEU Karine
BERRUET Jean Marie
BLONDEL Laurent
BOBIN Hervé
BOISSONNET Alain
BONNEFOY Jean Claude
BOUDAIRE Ludovic
BOUTHELOUP Claudine
BOUVET Dominique
BRETON Joel
CANDAS Eric
CAPLAIN Arnaud
DAVY Pascal
DEBORD Gilles
DESMURS Bruno
DOLLEANS Dominique
DUTERTRE Marc
DUVAL Céline
EMERY Robert
EMERY Sébastien

FAUCHERON Christophe
FRANCOIS Philippe
FREAUD Jean
GACHE Gilles
GAMEL Pierre
GARDIA Jérôme
GEFFROY Pascal
GENTY Robert
GESSAT Rodolphe
GIRARD Bertrand
GOUEFFON Marc
GUINOT Jean François
HILTRUDE Jean Jacques
LANGUILLE Gilbert
LE TRAON Etienne
LEBERT Daniel
MALASSIGNE Paul
MANDON Didier
MAROIS Stéphane
MASURIER Bernard
MAUBAILLY Nicolas
MAURIN Patrick
MAZET Gilles

MOINE Jean
MOINE Pascal
MORINEAU Bruno
MOTAIS François
NEZAN Vincent
NOBLE Eric
NOUVEAU Laurent
PAILLOT Isabelle
PARATRE Pascal
PINGANAUD Ludovic
POURRET Régis
RAFALDI Alexis
RODRIGUEZ Antoine
ROSELLO Nicolas
ROUX Sébastien
SZYPORTA Jean Luc
TERRE Bruno
THOMAS Jean Pierre
VASSEUR Marianne
VERON Jean Marc
VION Bruno
WIETRICH Michel

Indre et Loire

ACIER DIDIER
ADET PHILIPPE
AMIARD GREGORY
AMIRAUT JEAN-YVES
ARCHAMBAULT DANIEL
ARNAULT LAURENT
AUBERT JOEL
BALLON MARCEL
BARBOTTIN ALAIN
BARLIER OLIVIER
BARON ALAIN
BARREAU ERIC
BAUSSAY FABRICE
BEAUPUIS SEBASTIEN
BELLARDIE ANTOINE
BELLATON SYLVAIN
BERNARD DOMINIQUE
BERTAULT PHILIPPE
BEZARD LUC
BIDAULT JEAN
BILLAUDEL GERARD
BLANCHET LIONEL
BLANCHIN STEPHANE
BLIN PASCAL
BOILEAU FRANCIS
BOILEAU PASCAL
BOILEAU PATRICK

BOISAUBERT CYRIL
BOISSEAU CYRILLE
BOISSINOT STEPHANE
BORDAIS HERVE
BORDELAIS JEAN-PHILIPPE
BOU MICHEL
BOURBON DOMINIQUE
BOURGUIGNON JEAN-LOUIS
BOURIGAULT BENOIT
BROUILLON JEROME
BRUERE EMERIC
BRUNEAU BERNARD
BRUNEAU XAVIER
BRUNET PASCAL
BRUNET RICHARD
BUCHENET JEAN-GASTON
BUREAU CHRISTIAN
BURET VINCENT
BURON DANIEL
CADORET CEDRIC
CAHIER MICHEL
CAILLAS JACQUES
CHALUMEAU ALAIN
CHANCONNIER PASCAL
CHANONAT STEPHANE
CHAPON STEPHANE
CHARDRON MICHEL

CHARPENTIER JOSE
CHARRON CLAUDE
CHARRON HERVE
CHARTIER JEAN-MARIE
CHAUSSEPIED STEPHANE
CHAUVEAU THIERRY
CHAVIGNY JULIEN
CHENOFFE GERARD
CHEVEREAU MICHEL
CHEVINEAU THIERRY
CHMIELOWSKI JAMES
COLLET GERARD
COLLIN BRUNO
COLLINET ERIC
COMMEREUC DOMINIQUE
CONSTANTIN BERNARD
CORBOU ROBERT
CORNILLOU ALAIN
COSSON CHRISTOPHE
COUDERT MICHAEL
COUET FABRICE
COUVREUX PHILIPPE
CROUSEAUD SYLVAIN
DELAGE REMY
DELALANDE MICHAEL
DELETANG MICHEL
DELIGEON XAVIER

RAA n° 11 du 05/12/2002

SDIS – 28

7 rue Vincent Chevard
28000 CHARTRES

DEMOUSSY JEAN LUC
DENIAU EMMANUEL
DERANGEON PIERRE
DESBOURDES SYLVAIN
DESCHAMPS JEROME
DESNOULET GERARD
DESNOULET JEAN-MICHEL
DESVAUX FABIEN
DIETTE ERIC
DORISON JACK
DORNE FLORENT
DOSSEUR THIERRY
DROUET-PICAULT ANNE-MARIE
DUBREUIL DIDIER
DUFRESNE DAVID
ELY FRANCK
FAUCHON JEAN-PAUL
FEUVRIER JEAN-PIERRE
FIE JEAN-PIERRE
FOUSSARD ERIC
FRETTE JOEL
GAGNER PHILIPPE
GARAT STEPHANE
GASSIAT PHILIPPE
GAUTHIER AYMERIC
GAYE JEAN-CLAUDE
GENTY BRUNO
GILLET VINCENT
GINSBURGER JEAN-MARIE
GIRAGOSSIAN CLAUDE
GIRARD MATTHIEU
GIRARD SERGE
GIRARD YVES
GIRAUD XAVIER
GIRAULT DAVID
GIRAULT JEAN-JACQUES
GIROUARD MICHEL
GONDOUIN ANTHONY
GOUBARD MICHEL
GOUBARD SYLVAIN
GRANET THOMAS
GREFF MARC
GRIFFAULT PATRICK
GRIMAUD STEPHANE
GUIGNARD CHARLIE
GUILLLOT CEDRIC
GUINOISEAU DOMINIQUE
GUIONNET MICHEL
HALLOUIS ANTONY
HENRY YANN
HILKEN RONAN
JACQUES PHILIPPE
JANOT XAVIER
JOUAN DOMINIQUE
JOUTEUX DANY

JOUTEUX YANNICK
JOUVIN DANIEL
JUGEL NOEL
JUIN SEBASTIEN
JURE CHRISTIAN
L'HEVEDER ERWAN
LACHAUME MARC
LAFOSSE VINCENT
LAMOUREUX DOMINIQUE
LAPARLIERE NICOLAS
LARDY GERARD
LE CORRE ALAIN
LEBEAUPIN PATRICK
LEBLANC EMMANUEL
LECOMTE PASCAL
LEGRAS GERARD
LELARGE LOIC
LEPAGE CHRISTIAN
LEPERT FRANCIS
LESAIN JEAN-PAUL
LEVAVASSEUR SYLVAIN
LHOMEDE RENE
LHULLERY FLORENT
LIMON JACQUES
LLAGONNE LAURENT
LODIN PASCAL
LOPERE GILDAS
LORILLOU PASCAL
LORILLOU RAPHAEL
MADELAINE MICKAEL
MARQUENET PHILIPPE
MARTIN LAURENT
MARTZOLFF DOMINIQUE
MASSON GREGORY
MATRAT JEAN LUC
MAURICE JEAN
MAZELLA BENOIT
MICHAUX DIDIER
MICHENET OLIVIER
MONDON CHRISTOPHE
MORDRET LAURENT
MOREAU JONATHAN
MOREAU NICOLAS
MORISSET LUDOVIC
NOGRAY MAURICE
OLIVIER FRANCOIS
OUVRARD JEROME
PAPILLON LAURENT
PELLE CHRISTOPHE
PELTRAULT JEAN-LUC
PENISSARD ERIC
PERIDY VINCENT
PERRET PATRICK
PERROT PATRICK
PERRUDIN OLIVIER

PESLERBE WILLIAM
PETIT CHRISTOPHE
PETIT DANIEL
PETIT MICHELLE
PHILIPPS STEPHANE
PINEAU ERIC
PINSON ARNAUD
POUPAULT CYRIL
POUPEE HUGUES
POUPERON FREDERIC
POUVRAULT ERIC
PROUX MATTHIEU
QUENAULT MICHEL
QUEVAL MATHIEU
RAIMBAULT SEBASTIEN
RESSAULT JEROME
RIBOTE GILLES
RICHARD BRUNO
RICHER JEAN-JACQUES
RITTER CLAUDE
RIVET NICOLAS
RIVIERE JEAN-PHILIPPE
RODRIGUEZ CEDRIC
RODRIGUEZ JEAN JACQUES
ROMANZIN PATRICK
ROUSSEAU GILLES
ROUSSEAU YVES
ROUSSELOT PASCAL
ROUX JOEL
ROYER JOEL
RUMINUS PHILIPPE
SABIN CHRISTOPHE
SALMON BENOIT
SAMSON BORIS
SAMSON DAVID
SARDAINE FRANCOIS
SAVARY SEBASTIEN
SIMON CHRISTOPHE
SIMON SEBASTIEN
SIVINIAN HERVE
SORTON WILLIAM
SOURDAIS GILLES
SUSSET FRANCOIS
THIELIN BERNARD
TOUSSAINT JEAN-ERIC
TREVIN FABRICE
TROISFONTAINE PASCAL
VERLEENE ALEXANDRE
VERON STEPHANE
VERSTRAETE ALAIN
VIGNEAU CHRISTIAN
VON EUW JEREMY
WENDLING JEAN-MARC

BOUCHER Joel
DENIS Christophe
FAUTOUS Patrice
LAMBERT Alex
LAMBROUIN Jean Yves
LEVRAULT Gilles

COLAS Christian
FERRON Bruno
GICQUEL Nicolas
LAMY Thierry
LELEU Christophe
LELONG Patrick
PACOME Yvan

Indre

LOUSTEAU Olivier
MATERAC Xavier
PAQUEREAU Alexis
SABOURDY Aurélien
YGNACE Alain

Eure et Loir

Le Président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2002-798 du 25/09/2002 : Modificatif arrêté 2002-526

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté N° B-2002-526 du 25 juin 2002 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir, relatif à l'ouverture d'un concours de Sapeurs Pompiers Professionnels de 2^{ème} classe, est modifié comme suit:

" Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'EURE ET LOIR ouvre au titre de l'année 2002 deux concours de sapeurs-pompiers professionnels de 2^{ème} classe.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours assure la publicité de ce concours.

Le premier concours réservé aux titulaires d'un diplôme homologué de niveau V ou du B.E.P.C. est ouvert pour 10 postes.

Le second concours réservé aux sapeurs-pompiers volontaires est ouvert pour 50 postes.

Les deux concours seront organisés simultanément."

Le Président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2002-969 du 25/10/2002 : Jury des épreuves écrites et orales du concours SPP

Article 1er : Le Jury des épreuves écrites et orales du concours réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V ou du B.E.P.C., ouvert par l'arrêté N°B-2002-526 du 25 juin 2002 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir, et conformément à l'article 5 de l'arrêté du 2 août 2001, est établi comme suit:

Président:

Commandant LEGRAS Gérard (SDIS 37)

Elus Locaux:

Monsieur HERRIOT Hubert

Monsieur HOLZL Paul

Monsieur BONHOMME Gérard

Suppléants:

Monsieur MICHEL Philippe

Monsieur JONNIER Claude

Monsieur GOUSSU Pierre

Représentant du CNFPT:

Monsieur LHERMINIER Bruno

Suppléant:

Monsieur BEUZIT Laurent

Professeurs de l'enseignement secondaire:

Monsieur JUMELIN Bruno (professeur d'EPS)

Monsieur MARTIN Cyrille

Sapeurs Pompiers Professionnels non officiers membres de la CAP:

Caporal Chef REDOR Michel

Caporal MAUDEMAIN Thierry

Suppléants:

Adjudant COSSON Philippe

Sergent FERNANDEZ Alain

Correcteurs et examinateurs spécialisés:

Professeurs :

Madame CONTAL Céline (professeur de français)

Madame MASSY Dominique (professeur de français)

Mademoiselle RAMEAU Céline (professeur de français)

Monsieur DELPORTE Marceau (professeur de mathématiques)

Monsieur MOREIRA José (professeur de mathématiques)

Monsieur POIRETTE Fabrice (professeur de mathématiques)

Sapeurs Pompiers :

ACIER DIDIER
AMIARD GREGORY

ADET PHILIPPE
AMIRAULT JEAN-YVES

ALEXANDRE Frédéric
ARCHAMBAULT DANIEL

ARNAULT LAURENT	AUBERT JOEL	BALLON MARCEL
BARBOTTIN ALAIN	BARLIER OLIVIER	BARON ALAIN
BARREAU ERIC	BAUSSAY FABRICE	BEAUPUIS SEBASTIEN
BELLARDIE ANTOINE	BELLATON SYLVAIN	BERNARD DOMINIQUE
BERTAULT PHILIPPE	BEZARD LUC	BIDAULT JEAN
BILLAUEL GERARD	BLANCHET LIONEL	BLANCHIN STEPHANE
BLIN PASCAL	BLONDEL Laurent	BLONDEL Véronique
BOILEAU FRANCIS	BOILEAU PASCAL	BOILEAU PATRICK
BOISAUBERT CYRIL	BOISSEAU CYRILLE	BOISSINOT STEPHANE
BORDAIS HERVE	BORDELAIS JEAN-PHILIPPE	BOU MICHEL
BOUCHER Joel	BOURBON DOMINIQUE	BOURGUIGNON JEAN-LOUIS
BOURIGAULT BENOIT	BROUILLON JEROME	BRUERE EMERIC
BRUNEAU BERNARD	BRUNEAU XAVIER	BRUNET PASCAL
BRUNET RICHARD	BUCHENET JEAN-GASTON	BUREAU CHRISTIAN
BURET VINCENT	BURON DANIEL	CADORET CEDRIC
CAHIER MICHEL	CAILLAS JACQUES	CHALUMEAU ALAIN
CHANCONNIER PASCAL	CHANONAT STEPHANE	CHAPON STEPHANE
CHARDRON MICHEL	CHARPENTIER JOSE	CHARRON CLAUDE
CHARRON HERVE	CHARTIER JEAN-MARIE	CHAUSSIEP STEPHANE
CHAUVEAU THIERRY	CHAVIGNY JULIEN	CHENOFFE GERARD
CHEVEREAU MICHEL	CHEVINEAU THIERRY	CHMIELOWSKI JAMES
COLAS Christian	COLLET GERARD	COLLIN BRUNO
COLLINET ERIC	COMMEREUC DOMINIQUE	CONSTANTIN BERNARD
CONTAL Stéphane	CORBOU ROBERT	CORNILLOU ALAIN
COSSON CHRISTOPHE	COUDERT MICHAEL	COUET FABRICE
COUVREUX PHILIPPE	CROUSEAUD SYLVAIN	DAVY Pascal
DELAGE REMY	DELANDE MICHAEL	DELETANG MICHEL
DELIGEON XAVIER	DEMOUSSY JEAN LUC	DENIAU EMMANUEL
DENIS Christophe	DERANGEON PIERRE	DESBOURDES SYLVAIN
DESCHAMPS JEROME	DESNOULET GERARD	DESNOULET JEAN-MICHEL
DEVAUX FABIEN	DIETTE ERIC	DORISON JACK
DORNE FLORENT	DOSSEUR THIERRY	DROUET-PICAULT ANNE-MARIE
DUBREUIL DIDIER	DUFRESNE DAVID	ELY FRANCK
FARRON Pascal	FAUCHON JEAN-PAUL	FAUTOUS Patrice
FERRON Bruno	FEUVRIER JEAN-PIERRE	FIE JEAN-PIERRE
FOUSSARD ERIC	FRETTE JOEL	GAGNER PHILIPPE
GARAT STEPHANE	GASSIAT PHILIPPE	GAUTHIER AYMERIC
GAYE JEAN-CLAUDE	GENTY BRUNO	GILLET VINCENT
GINSBURGER JEAN-MARIE	GIRAGOSSIAN CLAUDE	GIRARD MATTHIEU
GIRARD SERGE	GIRARD YVES	GIRAUD XAVIER
GIRAULT DAVID	GIRAULT JEAN-JACQUES	GIROUARD MICHEL
GONDOUIN ANTHONY	GOUBARD MICHEL	GOUBARD SYLVAIN
GRANET THOMAS	GREFF MARC	GRIFFAULT PATRICK
GRIMAUD STEPHANE	GUIGNARD CHARLIE	GUILLLOT CEDRIC
GUINOISEAU DOMINIQUE	GUIONNET MICHEL	HALLOUIS ANTONY
HENRY YANN	HILKEN RONAN	JACQUES PHILIPPE
JANOT XAVIER	JOUAN DOMINIQUE	JOUTEUX DANY
JOUTEUX YANNICK	JOUVIN DANIEL	JUGEL NOEL
JUIN SEBASTIEN	JURE CHRISTIAN	L'HEVEDER ERWAN
LACHAUME MARC	LADAME Rémi	LAFOSSE VINCENT
LAMBERT Alex	LAMOUREUX DOMINIQUE	LAMY Thierry
LAPARLIERE NICOLAS	LARDY GERARD	LE CORRE ALAIN
LEBEAUPIN PATRICK	LEBLANC EMMANUEL	LECOMTE PASCAL
LEGRAS GERARD	LELARGE LOIC	LELEU Christophe
LELONG Patrick	LEPAGE CHRISTIAN	LEPERT FRANCIS
LESAIN JEAN-PAUL	LEVAVASSEUR SYLVAIN	LHOMEDE RENE
LHULLERY FLORENT	LIMON JACQUES	LLAGONNE LAURENT
LODIN PASCAL	LOPERE GILDAS	LORILLOU PASCAL
LORILLOU RAPHAEL	MADELAINE MICKAEL	MARQUENET PHILIPPE
MARTIN LAURENT	MARTZOLFF DOMINIQUE	MASSON GREGORY
MATERAC Xavier	MATRAT JEAN LUC	MAURICE JEAN
MAZELLA BENOIT	MERIAU Philippe	MICHAUX DIDIER
MICHENET OLIVIER	MOINE Pascal	MONDON CHRISTOPHE

MORDRET LAURENT	MOREAU JONATHAN	MOREAU NICOLAS
MORISSET LUDOVIC	NOGRAY MAURICE	OLIVIER FRANCOIS
OUVRARD JEROME	PACÔME Yvan	PAPILLON LAURENT
PAQUEREAU Alexis	PELLE CHRISTOPHE	PELTRAULT JEAN-LUC
PENISSARD ERIC	PERIDY VINCENT	PERRET PATRICK
PERROT PATRICK	PERRUDIN OLIVIER	PESLERBE WILLIAM
PETIT CHRISTOPHE	PETIT DANIEL	PETIT MICHELLE
PHILIPPS STEPHANE	PINEAU ERIC	PINSON ARNAUD
POUPAULT CYRIL	POUPEE HUGUES	POUPERON FREDERIC
POUVRAULT ERIC	PROUX MATTHIEU	QUENAULT MICHEL
QUEVAL MATHIEU	RAIMBAULT SEBASTIEN	RESSAULT JEROME
RIBOTE GILLES	RICHARD BRUNO	RICHER JEAN-JACQUES
RITTER CLAUDE	RIVET NICOLAS	RIVIERE JEAN-PHILIPPE
RODRIGUEZ CEDRIC	RODRIGUEZ JEAN JACQUES	ROMANZIN PATRICK
ROOSENS Dominique	ROUSSEAU GILLES	ROUSSEAU YVES
ROUSSELOT PASCAL	ROUX JOEL	ROYER JOEL
RUMINUS PHILIPPE	SABIN CHRISTOPHE	SABOURDY Aurélien
SALMON BENOIT	SAMSON BORIS	SAMSON DAVID
SARDAINE FRANCOIS	SAVARY SEBASTIEN	SIMON CHRISTOPHE
SIMON SEBASTIEN	SIVINIAN HERVE	SORTON WILLIAM
SOURDAIS GILLES	SUSSET FRANCOIS	THIELIN BERNARD
THOMAS Jean Pierre	TOUSSAINT JEAN-ERIC	TREVIEN FABRICE
TROISFONTAINE PASCAL	VERLEENE ALEXANDRE	VERON Jean Marc
VERON STEPHANE	VERSTRAETE ALAIN	VIGNEAU CHRISTIAN
VON EUW JEREMY	WENDLING JEAN-MARC	WIETRICH Michel
YGNACE Alain		

Article 2 : Le Jury des épreuves écrites et orales du concours réservé aux Sapeurs Pompiers Volontaires, ouvert par l'arrêté N°B-2002-526 du 25 juin 2002 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir, et conformément à l'article 5 de l'arrêté du 2 août 2001, est établi comme suit:

Président:

Commandant LEGRAS Gérard (SDIS 37)

Elus Locaux:

Monsieur HERRIOT Hubert

Monsieur HOLZL Paul

Monsieur BONHOMME Gérard

Suppléants:

Monsieur MICHEL Philippe

Monsieur JONNIER Claude

Monsieur GOUSSU Pierre

Représentant du CNFPT:

Monsieur LHERMINIER Bruno

Suppléant:

Monsieur BEUZIT Laurent

Professeurs de l'enseignement secondaire:

Monsieur JUMELIN Bruno (professeur d'EPS)

Monsieur MARTIN Cyrille

Sapeurs Pompiers Professionnels non officiers membres de la CAP:

Caporal Chef REDOR Michel

Caporal MAUDEMMAIN Thierry

Suppléants:

Adjudant COSSON Philippe

Sergent FERNANDEZ Alain

Correcteurs et examinateurs spécialisés:

Professeurs :

Madame CONTAL Céline (professeur de français)

Madame MASSY Dominique (professeur de français)

Mademoiselle RAMEAU Céline (professeur de français)

Monsieur DELPORTE Marceau (professeur de mathématiques)

Monsieur MOREIRA José (professeur de mathématiques)

Monsieur POIRETTE Fabrice (professeur de mathématiques)

Sapeurs Pompiers :

ACIER DIDIER	ADET PHILIPPE	ALEXANDRE Frédéric
AMIARD GREGORY	AMIRAUT JEAN-YVES	ARCHAMBAULT DANIEL
ARNAULT LAURENT	AUBERT JOEL	BALLON MARCEL
BARBOTTIN ALAIN	BARLIER OLIVIER	BARON ALAIN
BARREAU ERIC	BAUSSAY FABRICE	BEAUPUIS SEBASTIEN
BELLARDIE ANTOINE	BELLATON SYLVAIN	BERNARD DOMINIQUE
BERTAULT PHILIPPE	BEZARD LUC	BIDAULT JEAN
BILLAUEL GERARD	BLANCHET LIONEL	BLANCHIN STEPHANE
BLIN PASCAL	BLONDEL Laurent	BLONDEL Véronique
BOILEAU FRANCIS	BOILEAU PASCAL	BOILEAU PATRICK
BOISAUBERT CYRIL	BOISSEAU CYRILLE	BOISSINOT STEPHANE
BORDAIS HERVE	BORDELAIS JEAN-PHILIPPE	BOU MICHEL
BOUCHER Joel	BOURBON DOMINIQUE	BOURGUIGNON JEAN-LOUIS
BOURGAULT BENOIT	BROUILLON JEROME	BRUERE EMERIC
BRUNEAU BERNARD	BRUNEAU XAVIER	BRUNET PASCAL
BRUNET RICHARD	BUCHENET JEAN-GASTON	BUREAU CHRISTIAN
BURET VINCENT	BURON DANIEL	CADORET CEDRIC
CAHIER MICHEL	CAILLAS JACQUES	CHALUMEAU ALAIN
CHANCONNIER PASCAL	CHANONAT STEPHANE	CHAPON STEPHANE
CHARDRON MICHEL	CHARPENTIER JOSE	CHARRON CLAUDE
CHARRON HERVE	CHARTIER JEAN-MARIE	CHAUSSIEP STEPHANE
CHAUVEAU THIERRY	CHAVIGNY JULIEN	CHENOFFE GERARD
CHEVEREAU MICHEL	CHEVINEAU THIERRY	CHMIELOWSKI JAMES
COLAS Christian	COLLET GERARD	COLLIN BRUNO
COLLINET ERIC	COMMEREUC DOMINIQUE	CONSTANTIN BERNARD
CONTAL Stéphane	CORBOU ROBERT	CORNILLOU ALAIN
COSSON CHRISTOPHE	COUDERT MICHAEL	COUET FABRICE
COUVREUX PHILIPPE	CROUSEAUD SYLVAIN	DAVY Pascal
DELAGE REMY	DELANDE MICHAEL	DELETANG MICHEL
DELIGEON XAVIER	DEMOUSSY JEAN LUC	DENIAU EMMANUEL
DENIS Christophe	DERANGEON PIERRE	DESBOURDES SYLVAIN
DESCHAMPS JEROME	DESNOULET GERARD	DESNOULET JEAN-MICHEL
DESVAUX FABIEN	DIETTE ERIC	DORISON JACK
DORNE FLORENT	DOSSEUR THIERRY	DROUET-PICAULT ANNE-MARIE
DUBREUIL DIDIER	DUFRESNE DAVID	ELY FRANCK
FARRON Pascal	FAUCHON JEAN-PAUL	FAUTOUS Patrice
FERRON Bruno	FEUVRIER JEAN-PIERRE	FIE JEAN-PIERRE
FOUSSARD ERIC	FRETTE JOEL	GAGNER PHILIPPE
GARAT STEPHANE	GASSIAT PHILIPPE	GAUTHIER AYMERIC
GAYE JEAN-CLAUDE	GENTY BRUNO	GILLET VINCENT
GINSBURGER JEAN-MARIE	GIRAGOSSIAN CLAUDE	GIRARD MATTHIEU
GIRARD SERGE	GIRARD YVES	GIRAUD XAVIER
GIRAULT DAVID	GIRAULT JEAN-JACQUES	GIROUARD MICHEL
GONDOUIN ANTHONY	GOUBARD MICHEL	GOUBARD SYLVAIN
GRANET THOMAS	GREFF MARC	GRIFFAULT PATRICK
GRIMAUD STEPHANE	GUIGNARD CHARLIE	GUILLOT CEDRIC
GUINOISEAU DOMINIQUE	GUIONNET MICHEL	HALLOUIS ANTONY
HENRY YANN	HILKEN RONAN	JACQUES PHILIPPE
JANOT XAVIER	JOUAN DOMINIQUE	JOUTEUX DANY
JOUTEUX YANNICK	JOUVIN DANIEL	JUGEL NOEL
JUIN SEBASTIEN	JURE CHRISTIAN	L'HEVEDER ERWAN
LACHAUME MARC	LADAME Rémi	LAFOSSE VINCENT
LAMBERT Alex	LAMOUREUX DOMINIQUE	LAMY Thierry
LAPARLIERE NICOLAS	LARDY GERARD	LE CORRE ALAIN
LEBEAUPIN PATRICK	LEBLANC EMMANUEL	LECOMTE PASCAL
LEGRAS GERARD	LELARGE LOIC	LELEU Christophe
LELONG Patrick	LEPAGE CHRISTIAN	LEPERT FRANCIS
LESAIN JEAN-PAUL	LEVAVASSEUR SYLVAIN	LHOMEDE RENE
LHULLERY FLORENT	LIMON JACQUES	LLAGONNE LAURENT
LODIN PASCAL	LOPERE GILDAS	LORILLOU PASCAL
LORILLOU RAPHAEL	MADELAINE MICKAEL	MARQUENET PHILIPPE
MARTIN LAURENT	MARTZOLFF DOMINIQUE	MASSON GREGORY

MATERAC Xavier	MATRAT JEAN LUC	MAURICE JEAN
MAZELLA BENOIT	MERIAU Philippe	MICHAUX DIDIER
MICHENET OLIVIER	MOINE Pascal	MONDON CHRISTOPHE
MORDRET LAURENT	MOREAU JONATHAN	MOREAU NICOLAS
MORISSET LUDOVIC	NOGRAY MAURICE	OLIVIER FRANCOIS
OUVRARD JEROME	PACÔME Yvan	PAPILLON LAURENT
PAQUEREAU Alexis	PELLE CHRISTOPHE	PELTRAULT JEAN-LUC
PENISSARD ERIC	PERIDY VINCENT	PERRET PATRICK
PERROT PATRICK	PERRUDIN OLIVIER	PESLERBE WILLIAM
PETIT CHRISTOPHE	PETIT DANIEL	PETIT MICHELLE
PHILIPPS STEPHANE	PINEAU ERIC	PINSON ARNAUD
POUPAULT CYRIL	POUPEE HUGUES	POUPERON FREDERIC
POUVRAULT ERIC	PROUX MATTHIEU	QUENAULT MICHEL
QUEVAL MATHIEU	RAIMBAULT SEBASTIEN	RESSAULT JEROME
RIBOTE GILLES	RICHARD BRUNO	RICHER JEAN-JACQUES
RITTER CLAUDE	RIVET NICOLAS	RIVIERE JEAN-PHILIPPE
RODRIGUEZ CEDRIC	RODRIGUEZ JEAN JACQUES	ROMANZIN PATRICK
ROOSENS Dominique	ROUSSEAU GILLES	ROUSSEAU YVES
ROUSSELOT PASCAL	ROUX JOEL	ROYER JOEL
RUMINUS PHILIPPE	SABIN CHRISTOPHE	SABOURDY Aurélien
SALMON BENOIT	SAMSON BORIS	SAMSON DAVID
SARDAINE FRANCOIS	SAVARY SEBASTIEN	SIMON CHRISTOPHE
SIMON SEBASTIEN	SIVINIAN HERVE	SORTON WILLIAM
SOURDAIS GILLES	SUSSET FRANCOIS	THIELIN BERNARD
THOMAS Jean Pierre	TOUSSAINT JEAN-ERIC	TREVIEN FABRICE
TROISFONTAINE PASCAL	VERLEENE ALEXANDRE	VERON Jean Marc
VERON STEPHANE	VERSTRAETE ALAIN	VIGNEAU CHRISTIAN
VON EUW JEREMY	WENDLING JEAN-MARC	WIETRICH Michel
YGNACE Alain		

Article 3 : L'article 1 de l'arrêté N°B-2002-796 du 25 septembre 2002 de M. le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir fixant la liste des candidats autorisés à se présenter au concours, est modifié. Suite à une erreur de gestion de dossier Monsieur VIEILLERIBIERE Mickaël dossier n° 28113 résidant 28 rue de Chagnolet Rompsay 17180 PERIGNY est autorisé à se présenter au concours réservé aux sapeurs pompiers volontaires justifiant de trois années de services effectifs.

Le Président,
Claude FAVRAT

Arrêté n° 2002-1006 du 12/11/2002 : Composition CAP des SPP non officiers

Article 1er : La Commission Administrative Paritaire compétente pour les sapeurs-pompiers professionnels non officiers du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir est composée comme suit :

Représentants de l'Administration :

Titulaires : M. Claude FAVRAT, Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, M. Dominique LEBLOND, M. Jean-Pierre SIRDEY

Suppléants : M. Hubert HERIOT, M. Jacques DUSSUTOIR, M. Claude TEROUINARD, M. Guy VELA

Représentants du Personnel :

Groupe de base :

Titulaires : M. Pascal CHERON, M. Michel REDOR, M. Régis DAVOUST

Suppléants : M. Christian HARDY, M. Christian AVIGNON, M. Thierry MAUDEMMAIN

Groupe Supérieur :

Titulaire : M. Alain FERNANDEZ

Suppléant M. Philippe COSSON

Arrêté n° 2002-1007 du 12/11/2002 : Composition CTP

Article 1er : Le Comité Technique Paritaire compétent pour les sapeurs-pompiers professionnels du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir est composé comme suit :

Représentants de l'Administration :

Titulaires : M. Dominique LEBLOND, Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, M. Claude FAVRAT

Suppléants : M. Claude TEROUINARD, M. Jacques DUSSUTOIR, M. Michel LETHUILLIER

Titulaires : Colonel Didier PARIS, Lieutenant-Colonel Vincent ALLARD

Suppléants : Lieutenant-Colonel Eric LORTHIOIS, Commandant Gérard DIEFFENBACHER

Représentants du Personnel :

Titulaires : Lieutenant BEAUVAIS, Caporal-Chef CHERON, Sergent FERNANDEZ, Caporal-Chef HARDY, Caporal-Chef REDOR

Suppléants : Lieutenant WALUSINSKI, Adjudant COSSON, Caporal-Chef DROUIN, Sergent-Chef CLEBANT, Adjudant MAUDEMAIN

Arrêté n° 2002-1008 du 12/11/2002 : Composition CCDSPV

Article 1er : Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires compétent pour les sapeurs-pompiers volontaires du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir est composé comme suit :

Représentants de l'Administration :

Titulaires : M. Dominique LEBLOND, Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, M. Claude FAVRAT, M. Jean-Pierre SIRDEY, M. Hubert HERIOT

Suppléants : M. Claude TEROUINARD, M. Jacques DUSSUTOIR, M. Michel LETHUILLIER, M. Jean-Pierre GORGES, M. Gérard CORNU

Titulaires : Colonel Didier PARIS, Lieutenant-Colonel Vincent ALLARD

Suppléants : Lieutenant-Colonel Eric LORTHIOIS, Commandant Gérard DIEFFENBACHER

Représentants du Personnel :

Titulaires : Sapeur Thierry RIDEAU, Caporal-Chef MOREAU, Sergent-Chef BERCERON, Adjudant-Chef GLOTIN, Lieutenant AUBRY, Lieutenant DELALLEE, Mme LOISON

Suppléants : Sapeur BUTTY, Caporal-Chef AUDUREAU, Sergent-Chef NICOL, Adjudant-Chef OLEKSIK, Lieutenant BULOUP, Lieutenant BRIERE, Capitaine PETIT

Arrêté n° 2002-1009 du 12/11/2002 : Composition CAP des personnels administratifs

Article 1er : La Commission Administrative Paritaire compétente pour les personnels administratifs, techniques et sportifs de catégorie B du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir est composée comme suit :

Représentants de l'Administration :

Titulaire : M. Claude FAVRAT

Suppléant : M. Hubert HERIOT

Représentants du Personnel :

Titulaire : M. Jean-Yves BOIVIN

Suppléant : M. Philippe PREVOTAT

Arrêté n° 2002-1010 du 12/11/2002 : Composition CAP des personnels administratifs

Article 1er : La Commission Administrative Paritaire compétente pour les personnels administratifs, techniques et sportifs de catégorie C du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure et Loir est composée comme suit :

Représentants de l'Administration :

Titulaire : M. Claude FAVRAT, Mme Denise BILLARAND-DAUPHIN, M. Dominique LEBLOND

Suppléant : M. Hubert HERIOT, M. Jacques DUSSUTOIR, M. Claude TEROUINARD

Représentants du Personnel :

Groupe de base :

Titulaire : Mme Sylvie LANGE

Suppléant : M. Franck CHARON

Groupe supérieur :

Titulaires : Mme Yasmina BOINELLE, M. Pascal BOULARD

Suppléants : Mlle Sophie HOARAU, M. Gilles PRIER